

**RAPPORT DE LA REUNION HYBRIDE DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES
(CET) TENUE À ARUSHA, TANZANIE, LES 3 ET 4 JUIN 2024**

1. Sujet Rapport de la réunion de la Commission Exploitation et Technologies	Références/Alinéas
2. Décisions attendues <ul style="list-style-type: none">• Examen et adoption du rapport de la Commission ;• Adoption du projet de résolution ci-joint.	

1. INTRODUCTION

Ce document est présenté à la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration pour examen.

2. SOUMISSION DU RAPPORT

Le rapport, accompagné d'un projet de résolution figure ci-joint.

3. CONCLUSION

La 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration est invitée à :

- i) Examiner et adopter le rapport ;
- ii) Adopter le projet de résolution.

Agence spécialisée de l'UA



Institution spécialisée de l'UA

RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIESE

3 et 4 juin 2024, Arusha, République Unie de Tanzanie

1.0 INTRODUCTION

La réunion de la Commission Exploitation et Technologies s'est tenue les 3 et 4 juin 2024 à Arusha, en République Unie de Tanzanie.

2.0 MOT D'OUVERTURE

2.1 Allocution du Président

Le Président, M. Abdaty Ka a ouvert les travaux et les délibérations de la journée à ouvert les travaux et les délibérations de la journée à 09h00 TU. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants qui ont pris le temps d'assister à la réunion en présentiel ou en mode virtuel. Le Président a fait savoir que la réunion est censée recevoir les rapports des différents groupes de travail et délibérer sur d'autres questions pertinentes affectant les opérations postales. Il a exhorté les membres à contribuer activement aux discussions et a souhaité à tous de fructueuses délibérations.

2.2 Allocution du Secrétaire général de l'UPAP

Le Secrétaire général, Dr. Sifundo Chief Moyo, a réitéré le mandat de la Commission Exploitation et Technologies qui est d'élaborer des stratégies et des initiatives pour traiter toutes les questions connexes aux opérations postales.

Il a souligné que la Commission Exploitation et Technologies est le forum idéal permettant aux opérateurs désignés africains de délibérer sur les questions émergentes affectant leurs opérations. Il a en outre souligné que les délibérations et les projets de résolutions convenus lors de la réunion seront transmises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétaire général a félicité le Bureau et les membres de la Commission pour leur engagement dans les travaux de la Commission et les a assurés que le Secrétariat général de l'UPAP restera toujours disponible

pour fournir le soutien nécessaire au succès des travaux de la Commission. Il a enfin souhaité aux participants de fructueuses délibérations.

3.0 CONFIRMATION DU BUREAU

Le Bureau de la Commission est le suivant :

- Président : Nigéria ;
- 1^{er} Vice-Président : Algérie ;
- 2^{ème} Vice-Président : Sénégal ;
- Rapporteurs : Côte d'Ivoire, Ouganda ;
- Secrétariat : Secrétariat de l'UPAP.

En l'absence du président et du premier vice-président au début de la réunion, le deuxième vice-président, le Sénégal a présidé la réunion.

3.1 Etats membres de la Commission

La Commission est composée des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tchad, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3.2 Participation aux réunions

3.2.1 Etats membres présents (en présentiel et en mode virtuel) :

Angola, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Namibie, Nigeria, Niger, Ouganda, Sénégal, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3.2.2 Autres organisations présentes

Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA) et Organisation des communications de l'Afrique de l'Est.

3.2.3 Secrétariat général de l'UPAP

Le Secrétariat général a assuré la prestation des services de secrétariat pour la réunion. Le Secrétaire général était présent, à la tête de l'équipe du Secrétariat général.

La liste complète des participants figure en **annexe 1** du présent rapport.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.1 Le Secrétariat général a présenté le projet d'ordre du jour, qui a été adopté sans amendement. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- a) **Rapport d'état d'avancement du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies (2023/2024) ;**
- b) **Rapport du Groupe de travail sur la rémunération (GR) ;**
- c) **Groupe de Travail sur la Digitalisation et l'Innovation (GDI) :**
 - i. Présentation du rapport du Groupe de travail ;
 - ii. Etat de mise en œuvre de la digitalisation des services postaux en Afrique.
- d) **Groupe de travail sur la promotion de la philatélie (GPP) :**
 - i. Présentation du rapport du Groupe de travail ;
 - ii. Etat des lieux des services de philatélie en Afrique.
- e) **Groupe de travail sur la chaîne logistique (GCL)**
 - i. Présentation du rapport du Groupe de travail ;
 - ii. Rapport d'activités de la Task Force UPAP/AFRAA.

5.0 RAPPORT D'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (2023/2024)

5.1 Le Secrétariat général a présenté le rapport d'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies dans le document intitulé UPAP/CAT/CET/01/2024 - **Doc N°02**.

5.2 Concernant le transport de marchandises interdites et dangereuses, la Commission a noté avec préoccupation que la plupart des opérateurs désignés éprouvent des difficultés à exporter certains produits, notamment des produits alimentaires et artisanaux, en provenance d'Afrique. Il a été recommandé que la question soit traitée par les ministères de l'Industrie et du Commerce dans le cadre de différents protocoles sur le commerce des marchandises signés entre les États membres afin de garantir la recherche de solutions appropriées.

5.3 La Commission a pris note des progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'activités de la Commission par le biais de ses quatre groupes de travail et d'une Task Force. Le rapport d'état d'avancement est soumis au Conseil d'administration pour en prendre note et figure en **annexe 2** du présent rapport.

6.0 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION (RG)

La Présidente du Groupe de travail sur la rémunération, Mme Nermin Hassan Mohammed (Egypte), a présenté un résumé des questions de rémunération contenues dans le document de travail intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 - Doc N°03**. Les principaux domaines couverts étaient les suivants :

6.1 Questions clés du Groupe sur l'intégration de la rémunération de l'UPU :

6.1.1 Rapport de l'équipe d'experts 4 du Groupe sur l'intégration de la rémunération (GIR)

L'équipe d'experts 4 du Groupe sur l'intégration de la rémunération de l'UPU a discuté des questions clés connexes aux groupes sur le transit, les tarifs de base du transport aérien, les seuils d'échantillonnage, la séparation des formats, les taux de frais terminaux et les structures tarifaires, ainsi que le repositage.

6.1.2 Rapport de l'Equipe d'experts 2 sur la mise en œuvre de la résolution C 13/2021 du Congrès concernant le Plan d'intégration de la rémunération pour 2022-2025.

Les différents systèmes de rémunération pour les frais terminaux, les quotes-parts territoriales d'arrivée et les tarifs EMS actuellement en vigueur soulèvent des questions en termes d'alignement de la rémunération des lettres, des envois postaux (en particulier les petits paquets), les colis légers et les envois EMS. La résolution C13/2021 vise à parvenir à un meilleur alignement, intégration et rationalisation du système afin de réaliser un système de rémunération intégré (SRI).

L'équipe d'experts 2 de l'UPU travaille donc à la révision des différents systèmes de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution C13/2021.

Le président a informé la Commission sur la rémunération intégrée (IRP) conformément aux discussions de la session S5 du Conseil d'Exploitation postale (CEP). La mise à jour est résumée dans le tableau ci-après.

Sujet	Proposition actuelle de l'équipe d'experts de l'UPU	Implications sur les pays africains (Groupe IV)	La position de l'Afrique
Format P et G	<p>Il est proposé que les taux planchers augmentent annuellement de 4,5 %.</p> <p>Il est proposé que le taux plafond augmente annuellement de 7,5 % afin de garantir une rémunération de plus en plus spécifique au pays pour le format P/G.</p>	<p>À la fin du cycle actuel du Congrès, les taux minimum et maximum étaient de 0,330 DTS par article et 2,574 DTS par kg, 0,440 DTS par article et 3,434 DTS par kg. Au poids moyen de 42,3 g, d'ici 2030, l'écart entre les recettes aux taux planchers et les</p>	<p>L'augmentation annuelle de 4,5 % du plafond et du plancher est raisonnable et conforme au taux d'inflation mondial.</p> <p>L'augmentation de 7,5 % pour les pays du Groupe I creusera l'écart jusqu'à atteindre des niveaux injustes pour les pays en développement et</p>

		recettes au niveau des taux plafonds se sera creusé passant de 28,6% en 2025 à 42,1% en 2030.	les pays les moins avancés. Les pays africains doivent donc s'opposer à cette proposition et chercher à réduire l'augmentation annuelle des taux plafonds.
Petits paquets	À partir de 2027, pour les pays et territoires du Groupe IV répertoriés à l'annexe 1 dont les tarifs intérieurs ne sont pas fixés par les coûts (par exemple en raison d'obligations sociales), le OD peut demander l'application des taux de rémunération entrants internationaux EMS (c'est-à-dire ceux en vigueur le année civile précédente) réduits de 75 % et utiliser les taux de rémunération qui en résultent pour remplacer les taux de référence nationaux indiqués aux paragraphes 28, 29, 3032 et 33 ci-dessus. Toutefois, cela devra être validé par une autorité compétente chargée de superviser le service postal et officiellement notifié au Bureau international par écrit. Lorsque les taux de rémunération entrants internationaux EMS ne sont pas disponibles, les taux de rémunération peuvent être auto-déclarés à condition qu'ils soient confirmés par écrit par l'autorité compétente.	Les pays du Groupe IV, désormais mentionnés à l'annexe 1, auront deux options de rémunération à partir de 2027. i) Utiliser des taux planchers tels que définis par les lois ii) Utiliser 25 % de leurs tarifs EMS entrants internationaux en remplacement des tarifs de référence nationaux pour les petits paquets, après validation par une autorité compétente chargée de superviser le service postal et officiellement notifiée au Bureau international par écrit. iii) S'il n'existe pas de tarifs EMS internationaux entrants, les tarifs de rémunération peuvent être auto-déclarés à condition qu'ils soient confirmés par écrit par l'autorité compétente.	Les pays africains doivent être prudents lorsqu'ils utilisent les tarifs EMS ou les tarifs auto-déclarés si nous avons trop augmenté nos tarifs, cela affectera notre compétitivité sur les marchés africains. La proposition actuelle est basée sur les tarifs EMS actuels pour les pays du Groupe IV. Si un pays augmente ses tarifs EMS, il ne devrait pas augmenter les tarifs des petits paquets à moins que cela ne soit vraiment nécessaire. Il n'est conseillé à aucun pays africain d'augmenter ses tarifs EMS pour augmenter ses tarifs pour les petits paquets.
Nouveau système de tarifs pour les colis	<u>En général :</u> <u>Para 47 - Le système proposé pour les tarifs des colis vise à s'éloigner des ILR et à appliquer la même méthodologie que les petits paquets</u>		

en utilisant :

Base : Collecte des tarifs prioritaires unitaires des prestations domestiques équivalentes pour les colis de 250 g, 500 g, 1 kg, 2 kg, 5 kg, 10 kg et 20 kg, hors taxes. Ces tarifs doivent correspondre à un service incluant le suivi et la responsabilité (caractéristiques du service correspondant au service colis ordinaire tel qu'envisagé dans le cadre de l'PIP, c'est à dire hors preuve de livraison) ;

Rapport coût/tarif : 100 % ;

Para 48- Pour atténuer les impacts possibles de l'introduction d'un nouveau système de rémunération pour les parcelles, il est envisagé d'appliquer un arrangement transitoire avec des changements annuels maximum (à la fois des augmentations et des diminutions) pendant les premières années du nouveau système en atteignant l'état final à la fin. du prochain cycle du Congrès (année 2030). Au poids de 4,652 kg, les tarifs auto-déclarés pour les colis ordinaires ne doivent pas dépasser les « recettes de transition », qui sont déterminées comme suit :

- Chiffre d'affaires de transition pour 2027 : (« chiffre d'affaires plafond pour 2027 » x 0,25) + (« chiffre d'affaires ILR 2026 complet » x 0,75) ;
- Chiffre d'affaires de transition pour 2028 : (« chiffre d'affaires plafond pour 2028 » x 0,50) + (« chiffre d'affaires ILR 2026 complet » x 0,50) ;
- Chiffre d'affaires de transition pour 2029 : (« chiffre d'affaires

	<p>plafond pour 2029 » x 0,75) + (« chiffre d'affaires ILR 2026 complet » x 0,25) ;</p> <p>– Revenus de transition pour 2030 : (« revenu plafond pour 2030 » x 1,00) + (« revenu ILR complet 2026 » x 0,00).</p>		
<p>Comment sont calculés les nouveaux tarifs de colis pour les pays du Groupe IV</p>	<p><u>Pour les pays du Groupe 4</u></p> <p><u>F) Pour les pays et territoires répertoriés dans CA C 2 2024.1-Doc 8. Annexe 1</u></p> <p>et dont les tarifs intérieurs (au point a) ne sont pas fixés par des coûts (par exemple, en raison d'obligations sociales), le OD peut demander l'application des taux de rémunération entrants internationaux EMS (c'est-à-dire ceux en vigueur l'année civile précédente) réduits de 30 %. et utiliser les taux de rémunération qui en résultent pour remplacer les taux de référence nationaux résultant des étapes décrites aux points a) à f). La question de savoir si les tarifs des colis nationaux couvrent ou non les coûts doit être validée par une autorité compétente chargée de superviser le service postal et soumise par écrit au Bureau international. Lorsque les taux de rémunération entrants internationaux EMS ne sont pas disponibles, les taux de rémunération peuvent être auto-déclarés à condition qu'ils soient confirmés par écrit par l'autorité compétente.</p>	<p>À partir de 2027, les pays du Groupe 4 utiliseront 70 % des flux entrants internationaux EMS.</p> <p>Une autorité compétente chargée de superviser le service postal doit vérifier si les tarifs nationaux pour les colis couvrent ou non les coûts et soumettre sa détermination par écrit au Bureau international. Lorsque les taux de rémunération entrants internationaux EMS ne sont pas disponibles, les taux de rémunération peuvent être auto-déclarés à condition qu'ils soient confirmés par écrit par l'autorité compétente.</p>	<p>Les pays africains doivent être prudents lorsqu'ils utilisent les EMS ou les tarifs auto-déclarés. si nous avons trop augmenté nos tarifs, cela affectera notre compétitivité sur nos marchés africains</p> <p>La proposition actuelle est basée sur les tarifs EMS actuels pour les pays du Groupe 4 ; si un pays augmente ses tarifs EMS, ce pays ne devrait pas augmenter les tarifs des colis à moins qu'il n'y soit réellement obligé.</p> <p>Et il n'est conseillé à aucun pays africain d'augmenter ses tarifs EMS pour augmenter ses tarifs de colis.</p>
<p>Seuil de protection de 100 tonnes</p>	<p>Para 40- La suppression du système de frais terminaux au format E « par défaut » (en le remplaçant par la méthodologie décrite ci-dessus)</p>	<p>Selon les principes du système de rémunération intégré dans le même document</p>	<p>- Les pays africains doivent défendre le seuil des 100 tonnes pour garantir l'accès à un service postal abordable,</p> <p>- La révision proposée – dans le</p>

entraînerait la suppression du seuil actuel de 25 tonnes, c'est-à-dire la disposition de l'article 29.1.1.7 de la Convention. En d'autres termes, les OD des pays classés dans les groupes II et III appliqueront les taux de rémunération actuellement prévus à l'article 29 de la Convention. Le seuil actuel de l'article 29.1.1.6 de la Convention pourrait être révisé après examen des résultats de l'étude de débit. En dessous du seuil, les pays et territoires énumérés à l'annexe 1 payer des taux planchers par article et par kg au lieu du taux forfaitaire par kg prévu à l'article 31.11 de la Convention.

41) À partir du 1er janvier 2027, il est proposé que tous les envois contenant des marchandises (petits paquets) soient entièrement séparés des documents. Par conséquent, il est proposé que tous les articles contenant des marchandises soient rémunérés sur la base du nombre réel d'articles. Ces articles ne seraient plus soumis à l'échantillonnage car ils sont identifiables sur la base du code à barres. À partir de cette date, aucune expédition mêlant documents et marchandises ne sera autorisée.

- Assurer la fourniture d'un service postal universel abordable et viable grâce à une rémunération durable des opérateurs désignés (OD) de livraison
- L'évolution du système de rémunération de l'UPU vers un système autodéclaré rend les services postaux inabordables pour la plupart des pays du Groupe 4.
- Le seuil de protection de 100 tonnes a été proposé dans l'option V en 2019 pour protéger les pays du Groupe 4 du nouveau système autodéclaré. Il fait une distinction de seuil entre les pays qui sont économiquement suffisamment puissants pour payer des taux auto-déclarés et ceux qui sont vulnérables et doivent être protégés par des paiements à taux plancher.
- Il y aura une répartition entre l'expédition des documents et celle des marchandises, et les 100 tonnes devront être divisées en 20 tonnes pour les documents et 80 tonnes pour les marchandises, mais pas moins.
- Ce qui est proposé selon lequel tous les articles contenant des marchandises soient rémunérés en fonction du nombre d'articles est suffisant pour les pays du Groupe I.

document – sera effectuée sur la base des volumes actuels, c'est-à-dire après que le réseau postal aura perdu la majorité de sa part de marché.

- Le seuil de protection de 100 tonnes a été proposé en 2019 avant que le réseau postal ne perde sa part de marché en raison des augmentations coûteuses des rémunérations de l'UPU après le congrès extraordinaire de l'UPU en 2019 et avant les conséquences de la pandémie de COVID-19.
 - Le seuil de protection doit être maintenu pour ces raisons.
- L'Afrique peut accepter la proposition selon laquelle tous les articles contenant des marchandises soient rémunérés sur la base du nombre réel d'articles tout en maintenant le seuil de protection de 100 tonnes .

Après délibérations, il a été proposé que les États membres de l'UPAP désignent des experts en rémunération pour faciliter la participation et la mise en œuvre des questions de rémunération discutées au niveau du CEP et du Congrès afin de garantir que les intérêts de l'Afrique sont protégés.

À cet effet, les membres ont été exhortés à assister à la réunion du Groupe d'intégration de la rémunération prévue le 4 juillet 2024, puisqu'une proposition importante visant à augmenter le taux plafond du Groupe I de 7,5 % annuellement tout en maintenant le taux plancher à 4,5 % sera présenté.

6.2 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail :

6.2.1 Résolutions du Congrès de Riyad portant sur le Plan d'intégration des produits (PIP)

Le 4^{ème} Congrès extraordinaire, tenu à Riyad, en Arabie saoudite, en octobre 2023, a approuvé plusieurs résolutions sur la révision du Plan d'intégration des produits (PIP) relatives aux sacs M, aux envois recommandés, aux services de livraison avec suivi et aux avis de livraison. La Commission a été informée des résolutions prises, de leurs dates d'entrée en vigueur et des mesures que les opérateurs désignés doivent prendre.

6.2.2 Ateliers sur la rémunération

Trois Ateliers Rémunérations ont eu lieu au cours de l'exercice 2023/2024 :

- i) 'UPAP, en collaboration avec La Poste d'Egypte et International Post Corporation (IPC), a organisé un atelier PRIME pour les régions africaine et arabe. L'atelier s'est tenu au Caire, en Egypte, du 29 au 30 Janvier 2024. La participation virtuelle a été facilitée pour les participants qui ne pouvaient pas se rendre en Egypte.
- ii) L'UPAP et d'autres Unions restreintes d'Afrique, en collaboration avec l'UPU a organisé deux ateliers internationaux sur le système comptable du courrier comme suit :
 - Du 5 au 7 mars 2024 au Caire, Egypte, pour les pays anglophones
 - Du 30 avril au 2 mai 2024 à Cotonou, Bénin pour les pays francophones.

Les **recommandations** suivantes ont été soumises par le Groupe de travail sur la rémunération pour examen et adoption par le comité Exploitation et Technologies :

- i. Les opérateurs désignés d'Afrique doivent participer activement aux travaux du CEP, des sessions et des réunions du Groupe permanent, en particulier en ce qui concerne l'examen du Plan d'intégration des produits (PIP) et du Plan d'intégration de la rémunération (PIR), afin de garantir que le portefeuille de produits entièrement intégrés et les systèmes de rémunération qui en résultent répondent aux besoins des postes africaines et de leurs clients ;

- ii. Les opérateurs désignés d'Afrique doivent assurer la mise en œuvre complète des différents services dans le PIP actualisé, tel qu'approuvé par le Congrès ;
- iii. Les OD doivent participer activement aux ateliers sur la rémunération pour s'assurer qu'ils sont au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels afin de protéger leurs revenus ;
- iv. Les OD doivent rejoindre le système PRIME pour s'assurer qu'ils gagnent des revenus supplémentaires pour leurs services de courrier.

La Commission a adopté le rapport du Groupe de travail sur la rémunération et ses recommandations.

7.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIGITALISATION ET L'INNOVATION (GDI)

7.1 Présentation du rapport du Groupe de travail

Le président du Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation, M. Abdaty Ka du Sénégal, a présenté le rapport du Groupe dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 - Doc N°04**.

Le rapport s'est concentré sur les principaux domaines suivants :

7.1.1 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail

La Commission a été informé des progrès réalisés par le Groupe de travail dans la mise en œuvre de la résolution adoptée par la 41^{ème} session du Conseil d'administration. Les activités du Groupe comprenaient, entre autres, l'amélioration de la digitalisation des services postaux, la participation à des réunions et le partage des meilleures pratiques, l'amélioration de l'infrastructure numérique et la mise en œuvre d'innovations spécifiques.

7.1.2 Activités de digitalisation postale

Le Groupe de travail a participé à d'autres activités de digitalisation postale comme suit :

i) Stratégie de transformation numérique de l'Union africaine (UA)

Le Secrétariat général a participé à l'atelier sur la stratégie de transformation numérique (STN) de l'UA organisé en septembre 2023. La STN vise à parvenir à « **une société et une économie numérique intégrées et inclusives en Afrique d'ici à 2030** ».

ii) Administration du questionnaire relatif à la digitalisation des services postaux en Afrique

Le questionnaire a été redistribué aux Etats membres en guise de rappel à ceux qui n'avaient pas répondu en 2023 et aussi à ceux qui avaient répondu pour qu'ils puissent fournir des mises à jour le cas échéant.

7.1.3 Mise en œuvre du projet en coopération avec l'UPU

Dans le cadre du Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation, la Commission a été informé que l'UPAP met en œuvre les projets suivants en collaboration avec l'UPU :

- i) Mécanisme d'assistance technique pour l'inclusion financière (FITAF) ;
- ii) Projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste en Afrique ;
- iii) Initiative Zone de prospérité postale (ZPP).

7.1.4 Innovations postales

L'équipe d'experts chargée de diriger la mise en œuvre de la plateforme de commerce électronique intégrée en Afrique et d'élaborer un cadre pour une plateforme de commerce électronique, a été invité à accélérer ses travaux pour garantir que l'Afrique mutualise collectivement ses ressources.

La Commission a été informé des différentes innovations mises en œuvre par les pays africains, dont certains ont fait des présentations lors de la réunion du Groupe de travail. Il s'agissait du Burkina Faso, du Ghana, de l'Ouganda et du Sénégal.

Les recommandations suivantes ont été faites par le Groupe de travail pour examen et adoption par la Commission :

- i) Intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les plans de digitalisation ou les développements futurs du secteur postal car elle constitue une composante essentielle de la transformation numérique ;
- ii) les Etats membres ont été invités à renseigner le questionnaire afin d'accélérer la mise en place d'une base de données africaine sur les services postaux dématérialisés ;
- iii) il a été proposé aux Etats membres de l'UPAP de saisir cette opportunité pour soumettre leurs demandes à l'UPU afin de solliciter un accompagnement pour la digitalisation des services financiers (DSF) ;
- iv) le secrétariat général a été chargé de poursuivre les échanges avec les parties prenantes aux projets, à savoir l'UPU et l'UA, afin d'identifier des partenaires financiers potentiels et de s'assurer le démarrage effectif des projets ;
- v) les Etats membres de l'UPAP doivent envisager d'adhérer à l'initiative de la zone de prospérité postale afin d'accroître le volume de leurs échanges, notamment dans le domaine du commerce électronique ;
- vi) la mise en place de la plateforme intégrée de commerce électronique pour l'Afrique devrait s'accélérer afin de permettre aux membres de tirer profit des capacités collectives mutualisées ;
- vii) les opérateurs désignés sont invités à tirer parti des expériences et à multiplier les exemples de réussite.

La Commission a adopté le rapport du Groupe de travail sur la Digitalisation et l'Innovation et ses recommandations.

7.2 Rapport d'état des lieux de la digitalisation des services postaux en Afrique

Le Secrétariat général a présenté un état des lieux de la digitalisation des services postaux en Afrique dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 - Doc N°05** et ses annexes. Le rapport était une analyse d'un questionnaire distribué aux Etats membres, dont l'objectif était d'obtenir et de rassembler des informations sur la digitalisation des services postaux en Afrique afin d'en établir l'état des lieux et d'utiliser les informations obtenues comme référence pour les interventions.

Après la recirculation du questionnaire en janvier 2024, trente-six (36) réponses ont été reçues, représentant 80 % des Etats membres de l'UPAP. Une analyse détaillée des réponses a été présentée et examinée par la Commission.

La Tanzanie a soulevé un point pertinent concernant les services financiers et les paiements postaux, pilier dont la réalisation n'a été que de 24%. Les actions non réalisées au niveau de ce pilier représentent 59%. Cela pourrait s'expliquer par le fait que certaines administrations postales ont séparé, transformé ou exclu les services financiers de l'ensemble des services postaux. Compte tenu de cela, il est nécessaire d'intégrer/inclure les services financiers pour mieux évaluer le niveau de digitalisation de ce pilier. En d'autres termes, la plupart des OD n'offrent pas ces services. Cependant, dans l'analyse, il est nécessaire de ne considérer que ceux qui continuent d'offrir ces services.

Les États membres ont été encouragés à partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques pour aider ceux qui sont à la traîne.

La Commission a pris note des progrès réalisés et a adopté le rapport.

Les **recommandations** suivantes ont été soumises par le Groupe de travail pour examen et adoption par la Commission :

- i. Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à répondre aux questionnaires ;
- ii. Les Etats membres de l'UPAP ont été exhortés à poursuivre la mise en œuvre du programme de digitalisation.

8.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROMOTION DE LA PHILATELIE (GPP)

8.1 Présentation du rapport du Groupe de travail

Le Secrétariat général a présenté le rapport du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie au nom de la présidente, Mme Funmilayo Esiri du Nigéria, dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 - Doc N°06**.

Les points saillants du rapport se présentent comme suit :

8.1.1 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail

Le Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a indiqué avoir mis en œuvre les principales activités suivantes, conformément au plan d'action du Groupe de travail :

- i) Emission d'un timbre commun de l'UPAP commémorant la mise en service de la Tour de l'UPAP
- ii) Organisation de la 2^{ème} Conférence africaine de Philatélie (CAP) à Rabat, au Maroc les 21 et 22 novembre 2023
- iii) Organisation d'un atelier de renforcement des capacités tenu à Rabat, au Maroc, le 23 novembre 2023
- iv) Participation au Forum Philatélique organisé par l'Association Mondiale pour le Développement de la Philatélie (AMDP) qui s'est tenu à Bangkok, Thaïlande les 28 et 29 novembre 2023.

8.1.2 2^{ème} Conférence Africaine de Philatélie (CAP)

La 2^{ème} CAP, organisée du 21 au 22 novembre 2023 à l'hôtel Fairmont La Marina Rabat Salé à Rabat, au Maroc, s'est tenue sous le thème « **Pérennité de la philatélie à l'ère du numérique** ». Plus de soixante-dix (70) participants venus de trente-quatre (34) Etats membres ont assisté à ladite Conférence.

La conférence visait à permettre aux participants d'échanger leurs expériences et de se renseigner sur les innovations techniques et marketing d'autres acteurs du secteur pour développer et pérenniser l'activité philatélique.

8.1.3 Rapport de l'atelier de renforcement des capacités

L'atelier de renforcement des capacités en philatélie s'est tenu le 23 novembre 2023 à l'hôtel Fairmont La Marina Rabat Salé à Rabat, au Maroc. La Poste des Etats-Unis (USPS), en collaboration avec l'UPAP, a offert une bourse à un participant de chacun des Etats membres de l'UPAP pour assister à la fois à la conférence et à l'atelier, ce qui a drainé une forte participation de plus de 50 délégués venus de 34 pays.

8.1.4 Questionnaire sur l'état des lieux des services de philatélie

Le Groupe de travail a approuvé la diffusion d'un questionnaire sur l'état des lieux des services de philatélie en Afrique, à la suite du succès enregistré par la réunion du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie tenue le 18 mars 2024.

8.1.5 Proposition de création de la Fédération africaine de Philatélie

Le Groupe de travail a rendu compte de la proposition de création de la Fédération philatélique africaine et de la nécessité d'élaborer une feuille de route avec des activités à mettre en œuvre avant sa création.

L'activité principale consistait à garantir que la plupart des Etats membres de l'UPAP disposent de départements de philatélie et des connaissances requises pour gérer leurs entreprises.

Les **recommandations** suivantes du Groupe de travail sur la philatélie ont été présentées pour examen et adoption par la Commission :

- i) Création d'une Fédération/Association Philatélique Africaine pour développer la Philatélie en Afrique ;
- ii) Participation active aux expositions et programmes philatéliques organisés par l'UPAP et l'UPU ;
- iii) Envisagez d'émettre une émission conjointe de timbres pour rendre hommage à la participation active des femmes dans le monde de la philatélie ;
- iv) Opérateurs désignés pour collaborer avec des partenaires industriels renommés dans toutes les sphères de l'activité philatélie, c'est-à-dire, sans toutefois s'y limiter, la conception, la production, le marketing et la vente ;
- v) Etablir des partenariats parmi et entre les opérateurs désignés dans la vente et la promotion de produits philatéliques ;
- vi) Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à participer au Centre philatélique conjoint africain organisé par le Maroc pour exposer et stimuler la vente de leurs timbres ;
- vii) Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à partager des informations sur les émissions illégales de timbres afin de décourager les mauvaises pratiques.

Le rapport du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a été adopté par la Commission, ainsi que ses recommandations.

8.2 Etat des lieux des services de philatélie en Afrique

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur l'état des lieux des services de philatélie en Afrique dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 - Doc N° 07** et ses annexes. Le rapport était une analyse d'un questionnaire diffusé le 20 mars 2024, dont l'objectif était d'obtenir et de rassembler des informations sur les activités philatéliques mises en œuvre par les opérateurs désignés en Afrique afin de vérifier le statut et d'élaborer des interventions et des programmes pour aider à combler les lacunes identifiées.

Au moment de l'analyse, vingt-neuf (29) opérateurs désignés (OD) avaient répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 64 %. Trois autres OD ont répondu après analyse, ce qui donne un taux de réponse total de 71 %.

L'analyse détaillée des réponses, qui couvraient les quatre (4) principaux domaines suivants de l'activité philatélie, a été présentée à la Commission :

- i) Organisation d'entreprises philatéliques ;
- ii) Production de timbres ;

- iii) Commercialisation et vente de produits philatéliques ;
- iv) Numérisation des timbres.

La Commission a examiné le rapport et a :

- pris note de l'état des lieux des services philatéliques en Afrique.
- exhorté les Etats membres de l'UPAP à répondre aux questionnaires pour garantir que l'état des lieux de la philatélie en Afrique soit pleinement pris en compte.
- encouragé les Etats membres de l'UPAP à accroître leurs investissements dans la philatélie et à poursuivre la digitalisation des activités philatéliques conformément aux tendances mondiales.

8.3 Partage d'expériences sur la digitalisation des activités philatéliques – Présentation d'exposés

M. Marcus Bücher et M. Michael Domer de Deutsch Post et STAMPfinity, respectivement, ont présenté deux exposés à la Commission sur la numérisation de la philatélie.

Les présentateurs ont partagé leurs expériences en matière d'émission de timbres en JNF et cryptographiques et les avantages de l'émission de ces timbres numériques aux opérateurs désignés.

Le premier timbre cryptographique a été émis en 2019 et, à ce jour, vingt-huit (28) pays dans le monde les ont émis et leurs ventes augmentent. La Commission a été informée que la Poste du Ghana avait émis le premier timbre cryptographique d'Afrique.

9.0 Groupe de travail sur la chaîne logistique (GCL)

9.1 Présentation du rapport du Groupe de travail

Le Président du Groupe de travail sur la chaîne logistique, M. Jasson Kalile de Tanzanie, a présenté le rapport du Groupe dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 - Doc N°08**.

Les points saillants du rapport étaient les suivants :

9.1.1 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail sur la chaîne logistique :

a) Projet d'efficacité opérationnelle et de développement du commerce électronique (ORE 3)

Le 2^{ème} atelier ORE 3 pour les pays africains anglophones s'est tenu à Nairobi, au Kenya, du 25 au 29 septembre 2023, tandis que celui destiné aux pays francophones s'est tenu du 14 au 18 août 2023 à Cotonou, au Bénin. Un autre atelier a été organisé pour la région arabe, qui comprend les pays d'Afrique du Nord.

Le 3^{ème} atelier pour la région africaine s'est tenu du 6 au 10 mai 2024 à Gaborone, au Botswana, pour les pays africains francophones et anglophones.

Les ateliers visaient à améliorer les connaissances et les compétences pratiques des participants connexes à l'efficacité du service postal, à la qualité du service et au respect des exigences du commerce électronique.

b) Création d'un Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP

Conformément à l'article 8 de la Convention de l'UPU et à son Règlement, les opérateurs désignés ont été encouragés à se conformer aux normes S58 et S59 et à obtenir la certification. Les pays africains suivants ont jusqu'à présent obtenu la certification des normes de sécurité pour leurs installations critiques : Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Egypte, Madagascar, Malawi, Maroc et Togo.

Le Groupe de travail a approuvé la création du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP pour développer, coordonner, faciliter et mettre en œuvre les stratégies de sécurité de la région Afrique conformément aux normes de sécurité postale de l'UPU, S58 et S59, par l'intermédiaire du Groupe de sécurité postale de l'UPU (GSP). Le Secrétariat général a depuis lors, écrit aux organisations sous-régionales pour qu'elles nomment au moins deux représentants par sous-région.

c) Transport du courrier :

i) Rapport de l'Atelier sur le Transport

En collaboration avec l'UPU, l'UPAP a organisé un atelier sur les transports du 7 au 8 décembre 2023 à Arusha, en Tanzanie. Les principaux objectifs de l'atelier étaient d'examiner les moyens d'améliorer les performances des transports (étape 2) et de favoriser la création de pôles de transport régionaux pour assurer un transport efficace du courrier international en Afrique.

9.1.2 Examen des performances en matière de qualité de service

La participation de l'Afrique au Système mondial de surveillance (GMS) reste faible après la pandémie de Covid-19. Dix-sept (17) OD ont participé à GMS Link en 2023 contre vingt-trois (23) en 2019, tandis que seize (16) OD ont participé à GMS World contre trente-trois (33) en 2019.

Il a été noté que la qualité de service E2E pour le courrier international sortant d'Afrique est généralement inférieure aux objectifs attendus. En moyenne, le courrier en Afrique a mis 13,5 jours à être livré, avec un **taux de livraison à temps de 34,5 %**.

Seuls l'Eswatini, le Malawi, le Maroc, le Togo et la Tunisie ont atteint leurs objectifs entrants pour GMS Link en 2023. Les autres pays ont obtenu des résultats bien inférieurs aux attentes ; ils doivent donc améliorer leurs performances pour atteindre les objectifs.

Il a été noté que le GMS était très coûteux ; par conséquent, les régulateurs doivent aider leurs OD en leur fournissant des ressources pour acquérir des équipements GMS afin de faciliter leur participation. Cependant, les OD devraient se concentrer sur l'avenir de la poste, qui est le commerce électronique. Par conséquent, les investissements devraient être orientés vers l'acquisition d'équipements pour faciliter le suivi des envois. Il a été rappelé aux OD qu'ils ont droit à un bonus d'un an pour fournir uniquement des analyses EMD pour les envois du service de livraison suivie, comme approuvé par le Congrès.

9.1.3 Enjeux mondiaux : Commission sur la chaîne logistique du CEP de l'UPU

La Commission a pris note des principales questions relatives à la chaîne logistique mondiale relevant de la Commission 1 Exploitation postale de l'UPU (Chaîne logistique), qui portent sur les points suivants :

- Recueil des douanes ;
- Système de contrôle des importations de l'Union européenne (ICS) version 2 ;
- Modèle postal mondial UPU EAD – questions en suspens ;
- Guide du transport postal approuvé par le CEP.

Il a été recommandé aux Membres de prendre note des évolutions dans l'espace international à l'UPU concernant le Groupe des douanes, le Groupe des transports et le Groupe de la sécurité et de prendre des mesures proactives pour rester en conformité avec les normes et les objectifs établis.

Le Groupe de travail sur la chaîne logistique a soumis les **recommandations** suivantes pour examen et adoption par la Commission :

a) Concernant la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)

- i) Les OD doivent utiliser des outils de suivi de la qualité tels que QCS et IQRS pour évaluer leurs performances et prendre des mesures correctives ;
- ii) Les OD doivent recourir à des missions d'évaluation sur site pour améliorer l'efficacité opérationnelle et les performances de mise en œuvre des projets de leur pays spécifique ;
- iii) Les chefs de projet nationaux doivent continuer à mettre en œuvre des activités dans leurs feuilles de route et plans d'action nationaux pour améliorer les performances régionales.

b) Concernant les questions de sécurité

- i) Créer le Groupe d'action de sécurité de l'UPU (SAG) pour diriger l'élaboration, la coordination, la facilitation et la mise en œuvre des stratégies de sécurité de la région Afrique, conformément aux normes de sécurité postale de l'UPU, S58 et S59 ;
- ii) Constituer les membres du UPAP SAG avec des membres certifiés en sécurité de l'UPU travaillant dans les unités de sécurité et dûment nommés par les OD PMG/DG des opérateurs désignés des Etats membres de l'UPU ;
- iii) Adopter les termes de référence du UPAP SAG.

c) Concernant l'examen des performances en matière de qualité de service

- i) Les opérateurs désignés ont été invités à participer aux tests de qualité de service de GMS Link afin de faciliter la participation et au lien de qualité de service avec les frais terminaux et de gagner des revenus supplémentaires grâce aux frais terminaux ;
- ii) Les opérateurs désignés ont été invités à participer aux tests de qualité de service de GMS World afin de surveiller et d'améliorer la qualité de service pour le courrier international ;
- iii) Les opérateurs désignés ont été invités à investir dans l'acquisition d'équipements (scanners, ordinateurs) pour offrir un service de livraison suivi, idéal pour le commerce électronique, comme approuvé par le 4^{ème} Congrès extraordinaire. Les OD peuvent générer des revenus supplémentaires en fournissant uniquement des analyses EMD au cours de la première année.

d) Problèmes clés connexes à la chaîne logistique mondiale

- i) Les Etats membres ont été invités à prendre note des développements internationaux au sein de l'UPU en ce qui concerne le Groupe Douanes, le Groupe Transport et le Groupe Sécurité et à prendre les mesures de conformité nécessaires pour respecter les normes et les objectifs établis.

La Commission a adopté le rapport et ses recommandations tout en félicitant le Groupe de travail pour son travail bien fait.

9.2 Rapport d'activités de la Task Force UPAP/AFRAA.

Mme Joan Toroitich du Kenya a présenté le rapport de la Task Force UPAP-AFRAA au nom du Président dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2024 Doc N°09**. Les principaux domaines couverts par le rapport étaient :

i. Etat de mise en œuvre du plan d'action de la Task Force.

9.2.1 Les activités mises en œuvre dans le cadre de la Task Force UPAP-AFRAA comprenaient les suivantes :

- i) Collaboration avec l'AFRAA, qui a participé à la 41^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration et à la réunion du Groupe de Travail UPAP-AFRAA ;
- ii) Organisation des travaux de transport à Arusha du 7 au 8 décembre 2023 en collaboration avec l'UPU ;
- iii) Performance de l'étape 2 (transport du courrier) par les opérateurs désignés pour 2023.

Concernant les défis liés au transport et la conformité aux données électroniques avancées (EAD) ainsi qu'aux exigences de la version 2 de l'ICS2, il a été recommandé que :

- i) Les opérateurs désignés séparent les documents des marchandises lors de l'expédition, car les documents sont exemptés de l'EAD ;
- ii) Qu'ils s'assurent que les données ITMATT et autres données EAD soient saisies correctement ;
- iii) Qu'ils participent au projet de conformité de l'UPU pour identifier les problèmes de conformité et prendre des mesures correctives.

9.2.2 Facilitation des transports régionaux.

La Commission a pris note du lancement officiel le 29 février 2024 à Addis-Abeba de la Plateforme régionale de commerce électronique. Il a également noté qu'Ethiopian Airlines avait engagé le Secrétariat général dans la signature d'un protocole d'accord (MoU) pour renforcer la collaboration dans le transport du courrier en Afrique. Il a toutefois été souligné que le protocole d'accord ne devrait pas remplacer les accords de niveau de service signés entre la compagnie aérienne et les opérateurs désignés.

Les membres ont fait part de plusieurs préoccupations à l'égard d'Ethiopian Airlines, dont certaines concernaient des retards dans l'acheminement du courrier, la non-réponse aux demandes de renseignements, des dommages aux envois postaux et la barrière linguistique (pour les pays francophones), que le Secrétariat général doit communiquer à ET en s'efforçant de les traiter dans le cadre du protocole d'accord.

Le protocole d'accord n'est pas non plus exclusif, car les OD sont libres de signer des Accords sur les niveaux de service (SLA) avec d'autres compagnies aériennes qui échangent des données électroniques et répondent aux exigences internationales en matière de transport de courrier international.

9.2.3 Création d'un Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique

Suite à l'atelier régional sur le Transport, tenu du 7 au 8 décembre 2023 à Arusha, en Tanzanie, et dont l'objectif était d'améliorer les performances du Transport (étape 2) en Afrique et de favoriser la création de pôles régionaux de transport pour assurer l'efficacité du transport du courrier international en Afrique, un Groupe de réflexion sur le Transport a été créé.

Le Groupe de réflexion sur le Transport est composé de

- i) Dix experts du domaine du Transport issus d'opérateurs désignés (OD) des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Togo ;
- ii) Deux (2) experts du domaine du Transport de l'UPU ;
- iii) Deux (2) membres du personnel du Secrétariat général de l'UPAP.

La Commission a pris note de la création du Groupe de réflexion sur le Transport et de sa cooptation au sein des organes de l'UPAP.

Les **recommandations** sur les questions de transport étaient les suivantes :

- i) Les Etats membres de l'UPAP doivent soutenir les organes de l'UPAP qui cherchent à relever les défis du Transport en Afrique, à savoir le Groupe de réflexion sur le Transport et la Task Force UPAP-AFRAA ;
- ii) Le Secrétariat général de l'UPAP diffusera un questionnaire pour établir l'état des lieux du Transport du courrier chez les opérateurs désignés des Etats membres ;
- iii) Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à signer des accords sur les niveaux de service (SLA) avec ET sur le transport du courrier, conformément au protocole d'accord UPAP-ET envisagé et avec d'autres compagnies aériennes qui échangent des données électroniques et répondent aux exigences internationales en matière de transport du courrier international.

10.0 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Secrétariat général communiquera la date et le lieu de la prochaine réunion de la Commission Exploitation et Technologies une fois les arrangements finalisés. Des réunions de groupes de travail seront organisées si nécessaire tout au long de l'année.

11.0 DIVERS

L'Égypte a informé la Commission qu'elle avait lancé un service postal appelé « Bareedi », qui est l'équivalent du courrier recommandé électronique. L'Égypte a demandé à présenter un exposé pour partager son expérience sur le service lors de la prochaine réunion de la Commission.

Le Burkina Faso a félicité le Secrétariat général pour la qualité des documents/rapports présentés lors de la réunion. Le pays a suggéré que le Secrétariat général envisage de rechercher le support technique auprès de l'USPS pour organiser un atelier de formation sur la sécurité et la sûreté permettant aux pays africains d'être bien préparés et de se conformer aux exigences internationales en matière de sécurité.

12.0 ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION

Le Secrétariat général a présenté le projet de rapport pour adoption par la Commission. Ce dernier a été adopté avec quelques amendements.

Un projet de résolution contenant les recommandations de la Commission a été soumis pour adoption.–Le projet de résolution est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption. Il est joint au rapport en **annexe 3**.

13.0 CLOTURE

Le Secrétaire général a remercié tout le monde, y compris les Groupes de travail, pour leur contribution aux travaux de la Commission. Il a appelé les opérateurs désignés à agir pour donner suite aux recommandations et assurer leur mise en œuvre. Il a promis le soutien du Secrétariat général pour garantir que la Commission remplisse son mandat.

Le président a remercié tous les délégués et membres de la Commission d'avoir contribué au succès de la réunion. Il a également exprimé sa gratitude au Secrétaire général et à son équipe pour avoir soutenu la Commission dans l'exécution de ses travaux et a clos la réunion.

Liste des participants

1.	NAME	COUNTRY	ORGANIZATION	TELEPHONE	EMAIL
2.	GBAGUIDI AURELLE AHOSSAMÈ	BENIN	LA POSTE DU BENIN SA	+22996418824	benin@laposte.bj
3.	PAKO PLAATJIE	BOTSWANA	BOTSWANA POST	+26777824065	pplaatjie@botswanapost.co.bw
4.	REFILWE LYNN MAKOPO	BOTSWANA	BOTSWANA POST	+267 74089312	rmakopo@botswanapost.co.bw
5.	SHATHISO CURRINGTON SLAVE	BOTSWANA	BOTSWANA POST	+267 77 00 2255	sslave@botswanapost.co.bw
6.	EDWARD MMUSI	BOTSWANA	BOCRA	+267 368 55 82/ +267 727 716 48	mmusi@bocra.org.bw
7.	ISSAKA BOUGMA	BURKINA FASO	MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	+226 70723330	issaka.bougma@tic.gov.bf
8.	GNOGBO CHRISTIANE	CÔTE D'IVOIRE	LA POSTE DE COTE D'IVOIRE	+2250707423516	gauze.christiane@laposte.ci

9.	AKELAGESA JEAN-CLAUDE	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+243 810 375649	jcakela@gmail.com
10	DELETINU SENGEYA MAURICE	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	MINISTERE DES POSTES TELECOMMUNICATIONS NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	+243 899 420763	deletinu70david@gmail.com
11	KAMBWA TIM	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+243 898 900 408	tim.kambwa@scpt.cd
12	KUNGA DOWO ROBERT	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+243 840 887 752	robert.kunga1@yahoo.fr
13	PAKIT LAGILWA	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS	+243 810111013	pakit.lagilwa@scpt.cd
14	SYLVIE KAJ	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	ARPTC	+243 817 652 434	Sylvie.kaj@arptc.gouv.cd
15	KABEDI KALALA	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	ARPTC	+243 815 966 155	Michel.kabedi@arptc.gouv.cd
16	HATEM IBRAHIM ELSAYED HUSSEIN	EGYPT	EGYPT POST	+201 118 849 910	h.ibrahim@egyptpost.org

17	NERMIN HASSAN MAHSOUB MOHAMED	EGYPT	EGYPT POST	+201 111573013	n_hassan@egyptpost.org
18	SIFISO GULWAKO	ESWATINI	ESCCOM	+268 760 67708	sifiso.gulwako@escocom.org.sz
19	EMMILY AKOTH OLIELO	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	+254 728 384 720	emmilyolie21@yahoo.com
20	JOAN TOAROITICH	KENYA	KENYA POST	+254 722 983 824	jtoroitich@posta.co.ke
21	THATO PONYA	LESOTHO	LESOTHO COMMUNICATIONS AUTHORITY	+26658341281	tponya@lca.org.ls
22	BENNIE AGGREY SAKA	MALAWI	MALAWI POSTS CORPORATION	+265999892845	bennie.saka@malawipost.post
23	BURNET HASTINGS NAMACHA	MALAWI	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA) (MACRA)	+265888894420	burnet.namacha@macra.mw
24	ABDOU YAHIYA	MALI	REGULATION	+223 667 54118	yabdou@amrtp.ml
25	EMILIA EINO K O	NAMIBIA	COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF NAMIBIA	+264 811455922	eeino@cran.na
26	MAHAMADOU ANGO INOUSSA	NIGER	NIGER POSTE	+22789005407	angoinous@gmail.com

27	ABDATY KA	SENEGAL	LA POSTE	+221777406084	abdatyka@gmail.com
28	ABOUBAKER MOHAMED ABDALLA ALFAKI	SUDAN	SUDAN POSTAL SERVICES CO. LTD.	+249 122 385 853	abubakerhogna@yahoo.com
29	AMUSA ANN MWAKAWAGO	TANZANIA	MINISTRY OF INFORMATION COMMUNICATION & INFORMATION TECHNOLOGY	+255 739 399 192	aussi.mwakawago@mawasiliano.go.tz
30	ARUBEE NGAUKA	TANZANIA	TPC	+255 715 368 161	arubee@posta.co.tz
31	CECILIA SYLVESTER MKOBA	TANZANIA	TANZANIA COMMUNICATION REGULATORY AUTHORITY(TCRA)	+255 784 996 600	cecilia.mkoba@tcra.go.tz
32	FRANK KABENDWA	TANZANIA	MIXIR	+255 753 091885	frank.kabendwe@mawasiliano.go.tz
33	HERIETH SHIJA	TANZANIA	TCRA	+255 715584748	herieth.shija@tcra.go.tz
34	JASSON CHARLES KALILE	TANZANIA	TANZANIA POSTS CORPORATION	2.55754 380 832	jassonkalile@gmail.com
35	JOSEPH ZEBEDAYO	TANZANIA	TCRA	+255 755 629 424	joseph.zebedayo@tcra.go.tz
36	LIKU MADAKI	TANZANIA	TPC	+255 0657 989 200	liku.madaki@posta.co.tz

37	MULIADI IDDY	TANZANIA	UCSAF	+255 713 123 705	mulinda.iddy@ucsaf.go.tz
38	WEMA ZABLON MGOMI	TANZANIA	TANZANIA POST CORPORATION	+255 0758 542 514	wema.mgomi@posta.co.tz
39	ZUHURA PINDE	TANZANIA	TANZANIA POSTS CORPORATION	+25 715 551 955	zuhura.pinde@post.co.tz
40	ABRAHAM MANGESHO	TANZANIA	UCSAF		abraham.mangesho@ucsaf.go.tz
41	SHADIAH KASULE	UGANDA	UGANDA COMMUNICATIONS COMMISSION	+256 755 292 494	skasule@ucc.co.ug
42	AGATHA MBABAZIZE	UGANDA	UGANDA COMMUNICATONS COMMISSION	+256 772 074 670	akyankunzire@ucc.co.ug
43	EMELDAH LUNGU	ZAMBIA	ZAMBIA POSTAL SERVICES CORPORATION	+260 969192620/ 955 450 937	eblungu@yahoo.com
44	MAXWELL NEKENDE CHITENDENI	ZIMBABWE	ZIMBABWE POSTS (PRIVATE) LIMITED	+263 77 273 7372	maxwell.chitendeni@postoffice.co.zw
45	NDANATSEI CHINODYA	ZIMBABWE	ZIMBABWE POSTS (PRIVATE) LIMITED	+263 71 520 9468	ndana.chinodya@postoffice.co.zw
46	HILLARIA MAZENGE	PAPU	PAPU	+255679886594	gso@papu.co.tz

47	ABDOULAYE NIANG	PAPU	PAPU	+255696217694	fid@papu.co.tz
48	NATHAN MKANDAWIRE	PAPU	PAPU	+255784865834	gs@papu.co.tz

Etat d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies 2023/2024

COMMISSION 1 : COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (CET) 2023-2024						
N°	QUESTION CLE	ETAPE A FRANCHIR	DELAI	Réalisé	En cours	Non réalisé
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION						
1.	Système de rémunération de la poste aux lettres	i) Décrire la rémunération des envois non livrés (UV)	T3 2023			
2.	Rémunération des colis	i) Présenter le modèle de rémunération des colis	T2 2023			
		ii) Expliquer les contours du système de performance qualité du système de rémunération des colis	T2 2023			
		iii) Mettre en lumière les implications du système de rémunération sur l'Afrique	T3 2023			
		iv) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T4 2023			
		v) Solliciter un retour des Etats membres (Questionnaire)	T4 2023			
3.	Questions connexes à la	i) Identifier et résumer les problèmes clés	T2 2024			

	rémunération	ii) Communiquer à la Commission et aux États membres	T2 2024			
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIGITALISATION ET L'INNOVATION						
4.	Infrastructure numérique et modernisation des opérations	i) Fourniture d'un environnement et d'une infrastructure de numérisation dans les Etats membres pour couvrir les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Electrification et sources d'énergie alternatives • Connectivité Internet • Mise en réseau des bureaux • Informatique dématérialisée 	T2 2023			
		ii) Les membres doivent assurer la mise à disposition du matériel dans les bureaux de poste : <ul style="list-style-type: none"> • Serveurs • Ordinateurs de bureau/ordinateurs portables • Imprimantes • Scanners • Balances numériques 	T3 2023			
5.	Digitalisation des services postaux	i) Migration des services des plateformes traditionnelles vers les plateformes numériques : <ul style="list-style-type: none"> • Poste électronique • Commerce électronique • Administration électronique • Services financiers numériques • Solutions bancaires mobiles 				
		ii) Déployer des fonctionnalités technologiques à valeur ajoutée sur le portefeuille du Plan d'intégration des produits (PIP) pour garantir la mise en œuvre complète du PIP : <ul style="list-style-type: none"> • ECOMPRO • Service de livraison avec suivi 				

		<ul style="list-style-type: none"> • Petits paquets 				
6.	Innovations numériques postales locales	i) Elaborer des solutions numériques locales : <ul style="list-style-type: none"> • Logiciels • Applications 	T2 2023			
7.	Développement du capital humain	i) Ateliers de formation : <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes TI • Outils • Cyber sécurité 	T4 2023			
8.	Communication et retour d'expérience sur les avancées de la Digitalisation et de l'Innovation	i) Participation active des membres aux différents projets <ul style="list-style-type: none"> • Réunions régionales/mondiales sur l'innovation et le développement de produits • Initiatives de mise en œuvre de la numérisation 	Annuel			
		ii) Retour d'information des Etats membres sur la mise en œuvre des projets	Annuel			
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PHILATELIE						
9.	Nouvelles tendances et innovations dans le domaine de la philatélie	i) Explorer de nouveaux marchés pour les produits philatéliques africains en partenariat avec d'autres parties prenantes	En cours			
		ii) Retour d'information sur la philatélie des États membres (Questionnaire)	T2 2023			
		i) Découvrir les produits de timbres numériques sur le marché	En cours			
10.	Promotion des produits philatéliques	i) Promouvoir les produits et activités philatéliques sur différentes plateformes.	En cours			
		ii) Participation des Etats membres aux activités philatéliques organisées par l'UPAP, l'UPU, les autres Membres et d'autres Organisations (rencontres/ateliers/conférences/expositions)	En cours			

11.	Emissions de timbres illégaux et contrefaits	i) Partager des informations sur les problèmes d'illégalité et de contrefaçon	T2 2023			
		ii) Élaborer des stratégies pour éradiquer les problèmes d'illégalité et de contrefaçon de timbres africains	T2 2023			
12.	Partage de meilleures pratiques dans le domaine de la philatélie	i) Identifier les Etats membres qui excellent dans le domaine de la philatélie pour partager leurs expériences lors d'ateliers/réunions de commissions	T2 2023			
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAINE LOGISTIQUE						
13.	Questions connexes au Transport	i) Constituer des Comités Nationaux de Contact avec les acteurs du transport (Compagnies Aériennes, Aviation, Agents de Manutention etc.)	T2 2023			
		ii) Obtenir des tarifs de transport de courrier abordables	T4 2023			
		iii) Consolider les rapports sur la participation et les commentaires de la Taskforce UPAP/AFRAA	Biannuel			
		iv) Assurer un acheminement efficace du courrier intra-africain	T4 2023			
14.	Questions connexes au dédouanement	i) Participation des membres aux réunions régionales/mondiales sur le dédouanement	En cours			
15.	Questions connexes à la sécurité	i) Sensibilisation élevée des membres à la cybersécurité	T2 2023			
		ii) Participation des membres aux réunions régionales/mondiales sur les questions de sécurité	T3 2023			
		iii) Empêcher l'acceptation d'articles interdits et de marchandises dangereuses dans le système postal - commerce illicite	T4 2023			

Projet de Résolution N°.../UPAP/CA/XLII/2024

Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 42^{ème} session ordinaire du 11 au 12 juin 2024 à Arusha, en République Unie de Tanzanie ;

Rappelant que le Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies pour la période 2022-2025 a été approuvé par la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Kinshasa, République démocratique du Congo (RDC), par Résolution N°02/UPAP/CA/XL/2022 portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies ;

Considérant que la Commission a poursuivi ses travaux de mise en œuvre du Plan d'action par le biais de ses quatre groupes de travail et une Task Force à savoir :

- a. Groupe de travail sur la rémunération ;
- b. Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation ;
- c. Groupe de travail sur la promotion de la philatélie ;
- d. Groupe de travail sur la chaîne logistique
 - o Task Force UPAP-AFRAA

Notant que la Commission a tenu sa réunion les 3 et 4 juin 2024 pour délibérer sur des questions spécifiques connexes à l'exploitation et aux technologies découlant des réunions des groupes de travail et de la Task Force.

Reconnaissant que les questions spécifiques ont été effectivement débattues et convenues ;

Prend note en outre du rapport d'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités de la Commission Exploitation et Technologies ;

Adopte par la présente le rapport de la Commission Exploitation et Technologies et ses recommandations sur les points suivant :

a. Concernant la Rémunération

- i. Les opérateurs désignés d'Afrique doivent participer activement aux travaux du CEP, des sessions et des réunions du Groupe permanent, en particulier en ce qui concerne l'examen du Plan d'intégration des produits (PIP) et du Plan d'intégration de la rémunération (PIR), afin de garantir que le produit entièrement intégré qui en résulte le portefeuille et les systèmes de rémunération qui en résultent répondent aux besoins des postes africaines et de leurs clients.
- ii. Les opérateurs désignés en Afrique devraient assurer la mise en œuvre complète des différents services dans l'IPP mis à jour, comme l'approuve le Congrès.
- iii. Les OD doivent participer activement aux ateliers sur la rémunération pour s'assurer qu'ils sont au courant des systèmes de rémunération et des procédures comptables actuels afin de protéger leurs revenus.
- iv. Les OD doivent rejoindre le système PRIME pour s'assurer qu'ils gagnent des revenus supplémentaires pour leurs services de courrier.

b. Concernant la Digitalisation et l'Innovation

- i. intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les plans de digitalisation ou les développements futurs du secteur postal car elle constitue une composante essentielle de la transformation numérique,
- ii. les Etats membres de l'UPAP ont été invités à renseigner le questionnaire afin d'accélérer la mise en place d'une base de données africaine sur les services postaux dématérialisés ;
- iii. il a été proposé aux Etats membres de l'UPAP de saisir cette opportunité pour soumettre leurs demandes à l'UPU afin de solliciter un accompagnement pour la digitalisation des services financiers (DSF) ;
- iv. le Secrétariat général a été chargé de poursuivre les échanges avec les parties prenantes aux projets, à savoir l'UPU et l'UA, afin d'identifier des partenaires financiers potentiels et de s'assurer le démarrage effectif des projets ;
- v. les Etats membres de l'UPAP doivent envisager d'adhérer à l'initiative de la zone de prospérité postale afin d'accroître le volume de leurs échanges, notamment dans le domaine du commerce électronique ;
- vi. la mise en place de la plate-forme intégrée de commerce électronique pour l'Afrique devrait s'accélérer afin de permettre aux membres de tirer profit des capacités collectives mutualisées ;
- vii. les opérateurs désignés sont encouragés invités à tirer parti des expériences partagées et à multiplier les exemples de réussite.

c. Concernant la Philatélie

- i. Création d'une Fédération/Association Philatélique Africaine pour développer la Philatélie en Afrique ;
- ii. Encouragement à la participation active aux expositions et programmes philatéliques organisés par l'UPAP et l'UPU ;

- iii. Les Etats membres de l'UPA doivent envisager une émission conjointe de timbres pour rendre hommage à la participation active des femmes dans le monde de la philatélie.
- iv. Opérateurs désignés doivent collaborer avec des partenaires industriels de renom dans toutes les sphères de l'activité philatélique, c'est-à-dire, sans toutefois s'y limiter, la conception, la production, le marketing et la vente ;
- v. Etablir des partenariats parmi et entre les opérateurs désignés dans la vente et la promotion de produits philatéliques ;
- vi. Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à participer à la Plateforme philatélique conjointe africaine mise en place par le Maroc pour exposer et stimuler la vente de leurs timbres ;
- vii. Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à partager des informations sur les émissions illégales de timbres afin de décourager les mauvaises pratiques.

d. Concernant la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)

- i. Les OD doivent utiliser des outils de suivi de la qualité tels que QCS et IQRS pour évaluer leurs performances et prendre des mesures correctives.
- ii. Les OD doivent recourir à des missions d'évaluation sur site pour améliorer l'efficacité opérationnelle et les performances de mise en œuvre des projets de leur pays spécifique.
- iii. Les chefs de projet nationaux doivent continuer à mettre en œuvre des activités dans leurs feuilles de route et plans d'action nationaux pour améliorer les performances régionales.

e. Concernant les questions de sécurité

- i. Créer le Groupe d'action de sécurité de l'UPAP (GAS) pour diriger l'élaboration, la coordination, la facilitation et la mise en œuvre des stratégies de sécurité de la région Afrique, conformément aux normes de sécurité postale de l'UPU, S58 et S59.
- ii. Constituer les membres du GAS UPAP avec des membres certifiés en sécurité de l'UPU travaillant dans les unités de sécurité et dûment nommés par les OD PMG/DG des opérateurs désignés des Etats membres de l'UPAP.
- iii. Adopter les termes de référence du GAS UPAP.

f. Concernant l'examen des performances en matière de qualité de service

- i. Les opérateurs désignés ont été invités à participer aux tests de qualité de service de GMS Link afin de participer au lien de qualité de service avec les frais terminaux et de gagner des revenus supplémentaires grâce aux frais terminaux.
- ii. Les opérateurs désignés ont été invités à participer aux tests de qualité de service de GMS World afin de surveiller et d'améliorer la qualité de service pour le courrier international.
- iii. Les opérateurs désignés ont été invités à investir dans l'acquisition d'équipements (scanners, ordinateurs) pour offrir un service de livraison suivi, idéal pour le commerce électronique, comme approuvé par le 4ème Congrès extraordinaire. Les OD peuvent générer des revenus supplémentaires en fournissant uniquement des analyses EMD au cours de la première année.

g. Concernant les problèmes clés connexes à la chaîne logistique mondiale

- i. Les Etats membres de l'UPAP ont été invités à prendre note des développements internationaux au sein de l'UPU en ce qui concerne le Groupe Douanes, le Groupe Transport et le Groupe Sécurité et à prendre les mesures de conformité nécessaires pour respecter les normes et les objectifs établis.

h. Concernant les activités connexes à la Task Force UPAP/AFRAA

- i. Les Etats membres doivent soutenir les organes de l'UPAP qui cherchent à relever les défis du Transport en Afrique, à savoir le Groupe de réflexion sur le Transport et la Task Force UPAP-AFRAA.
- ii. Le Secrétariat général de l'UPAP diffusera un questionnaire pour établir l'état des lieux du Transport du courrier chez les opérateurs désignés des Etats membres.
- iii. Les Etats membres de l'UPAP ont été encouragés à signer des accords sur les niveaux de service (SLA) avec ET sur le transport du courrier, conformément au protocole d'accord UPAP-ET envisagé et avec d'autres compagnies aériennes qui échangent des données électroniques et répondent aux exigences internationales en matière de transport du courrier international.

Invite les Etats membres à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées ;

Charge le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en informer le Conseil d'administration.

Fait à Arusha, en République Unie de Tanzanie, le 12 juin 2024